

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP-E LOURDES  
10 RUE DE L'AUBERTRON BP718  
65107 LOURDES CEDEX



MME LAPART CATHERINE MARIE  
53 RTE DE PEYROUSE  
65100 POUYFERRE

Vos références

Numéro fiscal : 00 45 094 045 339 C  
Référence de l'avis : 17 65 4123695 77

Numéro de propriétaire : 366 L00124 J  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBN97G  
MME LAPART CATHERINE MARIE J

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 11/08/2017  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 16/10/2017

374,00 €

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.  
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE  
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Pour payer  
par smartphone ou  
tablette, flashez ce  
code avec  
l'application  
« Impots.gouv »



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
vos taxes foncières ? »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

FR76 3000 3000 4000 0523 3853 181  
MME LAPART CA

MME LAPART CATHERINE MARIE  
53 RTE DE PEYROUSE  
65100 POUYFERRE

CKP241059015021 \*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZ0050021765412369577TIP  
DGFIP ICS : FR46ZZ005002 TAXES FONCIERES  
17 65 4123695 77 C 221 2017 65037 16/10/2017 Montant : 374,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 70001  
94974 CRETEIL CEDEX 9

176541236951 MME

LAPART CA 30003000400005233853181

001110000122 96221317654123695770650370908906

37400

TFTI V9.9 040717 C 1 N

65037

## Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.**
- ⇒ **Par courriel :** **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
0 810 012 011 \* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
SIP Lourdes Saïd Lourdes 10 Rue de l'Auberton  
BOITE POSTALE 718 65107 LOURDES CEDEX  
Tél : 05 62 42 51 40

\* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 366 A POUYFERRE



TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	4,98 %	%	7,70 %	24,69 %	%	%	%	
Taux 2017	4,98 %	%	7,24 %	24,69 %	%	%	%	
Adresse	53 RTE DE PEYROUSE							
Base ①	687		687	687		14,29 %		
Cotisation	34		50	170		687		
Cotisation lissée ②						98		352
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations								
2016	34		53	169		98		
2017	34		50	170		98		
Cotisation totale ③	34		50	170		98		352
Variation ④	0 %	%	-5,66 %	+0,59 %	%	0 %	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	60,04 %	%	4,98 %	67,60 %	%	27,60 %	%	
Taux 2017	60,04 %	%	5,02 %	67,60 %	%	27,50 %	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles	6		6			8		
Cotisations								
2016	4					2		
2017	4		0			2		6
Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »								
Base « Collectivité »								
La base communale des terres agricoles exonérée est de 2 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			16
					Dégrèvement « Habitation principale »			
					Dégrèvement JA « État »			
					Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 650 51 021 037 366 366 D Y					<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>374</b>